

Introduction

« *Combat* a aujourd'hui un nombre de lecteurs qui, pour un journal sans ambition, devrait suffire à assurer son existence. Simplement, les conditions d'exploitation d'un quotidien sont devenues telles que seuls des journaux à grand tirage peuvent équilibrer réellement leur budget. Je laisse à penser ce que signifie une loi économique semblable en ce qui concerne la liberté de l'esprit. »

A. Camus, *Combat*, 3 juin 1947

Suite au rachat du groupe L'Express-Roularta¹ en février 2015, l'ouverture d'une clause de cession, la filialisation de certaines activités et la négociation d'un plan de sauvegarde de l'emploi ont fait craindre une saignée importante dans les effectifs des journalistes, de l'ordre du tiers des rédactions : « C'est un véritable carnage social et éditorial qui se prépare », met en garde un syndicaliste² quelques mois plus tard. Cet exemple, parmi tant d'autres dans les médias français et étrangers³, illustre les difficultés que rencontre ce secteur dont les journalistes subissent les effets. Le « baromètre de l'emploi », présenté annuellement aux assises internationales du journalisme, montre ainsi qu'environ 400 journalistes perdent leur emploi chaque année en France⁴, au gré des plans de licenciements collectifs (comme celui annoncé en mars 2016 au sein des magazines du groupe Lagardère), des clauses de cession (au *Midi Libre* par exemple après l'arrivée de nouveaux actionnaires mi-2015), de changements de périodicité ou de support (comme pour *La Tribune* qui a basculé sur le Web en janvier 2012) ou encore des cessations d'activité (de sites tels que Dijonscope ou d'émissions comme le Journal de la Nuit de France 2 courant 2013)⁵. Pour ceux qui restent, les conditions de travail sont de plus en plus précaires : « Ça me fait un peu penser au radeau de la méduse, le métier il prend l'eau de toutes parts et nous, on essaie de le maintenir », nous explique un journaliste au cours d'un entretien mené au début de cette recherche⁶. Les syndicats de journalistes dénoncent ainsi « la précarisation de la profession, les crises successives de la presse et les

1. Ce groupe de presse – désormais Altice Média France – édite, outre le titre éponyme, différents magazines tels que *L'Expansion*, *L'Étudiant*, *Studio Cinélive*, *Point de vue*, etc.
2. *Le Journaliste* n° 318, p. 4, septembre 2015.
3. Si cet ouvrage se centre sur le cas français, le constat d'une crise de l'offre médiatique est partagé dans les autres pays (CHARON, PAPET, 2014).
4. Ils sont environ 36 000 à détenir une carte de presse.
5. Ces données sont produites par J.-M. Charon à partir de recensements auprès des syndicats de journalistes, des entreprises de presse et d'une revue de littérature de *La Correspondance de la presse*.
6. Entretien, 26 novembre 2009.

coupes claires dans les effectifs⁷ ». Ainsi, c'est le secteur entier qui semble être en restructuration, faisant face à des difficultés économiques liées notamment à la multiplication des supports, aux transformations technologiques, à une perte de confiance du public ou encore à des mutations sociales du lectorat. Dans ce contexte difficile, les journalistes apparaissent comme des salariés appartenant à des entreprises en crise, comme nous en trouvons tant d'autres dans l'automobile ou dans la grande distribution par exemple.

L'ambition de cet ouvrage est alors de renouveler l'analyse de ces professionnels en privilégiant une approche qui part de leur position de salarié dans un système capitaliste. Suivant cette posture, il s'attache à analyser les dynamiques collectives – instances et mobilisations – des journalistes. Il se démarque des travaux centrés avant tout sur les spécificités de cette profession constitutive d'un ordre démocratique. Denis Perier Daville, ancien rédacteur du *Figaro* et grande figure du syndicalisme journaliste, expose ainsi cette dimension enchantée d'un travailleur particulier dans une envolée qui nous paraît caractéristique des analyses de cette profession (1978, p. 177) :

« Qu'est-ce qu'un journaliste ?

Pour son employeur, c'est un salarié. Pour les propriétaires de journaux, c'est un prolétaire. Pour le grand public, une vedette. Les ouvriers du Livre le considèrent comme un cadre, un bourgeois ; les employés de presse comme un privilégié ; les publicitaires comme un parasite. Les policiers voient en lui un gêneur ; les magistrats, un indiscret ; les militaires, un espion. Ceux qui ont eu à souffrir de la presse à sensation le traitent de gangster ou de voyou. Pour les politiciens, c'est un homme à ménager ; pour le patronat, un homme à acheter. Le journaliste, c'est le témoin qui regarde et qui note ; pour qui a quelque chose à cacher, c'est l'homme par lequel le scandale arrive ; pour celui qui désespère de voir reconnaître son bon droit, c'est l'ultime recours. Il est la voix des hommes sans voix et, pour le démocrate, le défenseur naturel de la liberté. »

Ce lien entre journalisme et démocratie est régulièrement mis en avant par les professionnels du secteur, comme lors de cet entretien avec une responsable nationale du syndicat de journalistes CGT : « Les problèmes des journalistes dépassent les relations avec nos patrons, ce sont des problèmes de démocratie, de pluralisme, qui concernent les pouvoirs publics et nos dirigeants⁸. » La fonction centrale de la production journalistique, reconnue par tous, est relayée par les historiens et les sociologues du journalisme. Par exemple, dans un manuel portant sur cette profession, J.-M. Charon explique qu'« il revient [...] au journaliste d'exercer un rôle de critique des idées et des actes, qui constitue un contre-pouvoir, au service du public, en l'occurrence, dans une démocratie, au service du citoyen » (2007, p. 21). Partant de la singularité de la profession et de son importance en démocratie, les recherches se sont alors centrées sur les processus de production de l'information, en interrogeant notamment les influences

7. Éditorial du supplément au *Journaliste* n° 304, bulletin syndical du syndicat national des journalistes, mars 2012.

8. Entretien, 3 décembre 2009.

politiques et économiques exercées sur le contenu médiatique. Cette focale a conduit à mesurer le pouvoir des médias dans les champs politique et culturel et plus généralement le pouvoir des journalistes. Les travaux ont ainsi porté sur les rapports entre la presse, la politique et l'argent. Centrés sur l'activité du travail médiatique, ils ont également analysé les spécificités de cette profession (professionnalisation, éthique, déontologie, etc.) sans toujours prendre en considération son exercice au sein d'une collectivité *dans* et *pour* une entreprise. La liste des « représentations que les chercheurs peuvent eux-mêmes se faire du journalisme » est ainsi éclairante : « Le journaliste [peut être] entendu comme un socle de la démocratie, comme l'expression de la liberté d'informer, comme un champ professionnel, comme une pratique d'auteur ou une pratique fortement contrainte par des interdépendances économiques, politiques, culturelles » (Brousteau *et al.* 2012, p. 8).

Pour compléter ce foisonnement d'approches, nous proposons de l'envisager comme un salarié dans un secteur en crise exerçant dans une entreprise capitaliste. Cela suppose de renverser le raisonnement classique, dans lequel la profession est conçue au prisme de ses particularités, pour la concevoir dans un cadre salarial susceptible d'altérer l'autonomie du professionnel. Nous suivons en cela les intuitions de Max Weber sur la presse et ses journalistes. Pour lui, le journaliste constitue un élément central de la démocratie et a une responsabilité « bien supérieure à celle du savant » (1986, p. 159). Il ambitionne ainsi dès 1910 d'instituer le journaliste et son entreprise comme des objets de recherche sociologique et élabore dans ce sens un programme scientifique précis de sociologie de la presse⁹. Au premier abord, son projet ne semble pas s'éloigner des questionnements classiques de la sociologie des médias. Il s'agirait notamment d'étudier « les rapports de la presse avec [...] les innombrables groupes et intérêts qui influencent l'opinion et sont influencés par elle » (1992, p. 104). Cependant, le point de départ de l'analyse est tout à fait original, les « buts ultimes » étant différents de l'« objet de recherche » (2001, p. 199). Weber propose ainsi de partir de l'entreprise de presse : « Pour examiner la presse sous l'aspect sociologique, il est fondamental de constater d'abord qu'elle est nécessairement, de nos jours, une grande entreprise privée capitaliste » (1992, p. 104). Il propose ainsi un cadre d'analyse novateur : en centrant la recherche sur l'entreprise de presse et ses membres, il suggère que la production de ces entreprises est une production comme une autre. Le journalisme constitue alors une activité économique capitaliste, c'est-à-dire exercée en toute rationalité et orientée vers le profit¹⁰. Le modèle qui se dégage de ses intuitions représente un point de départ essentiel

9. Ces propositions se retrouvent dans un rapport préliminaire pour une proposition d'enquête sur la sociologie de la presse (qui a fait l'objet d'une traduction et d'une analyse détaillée par G. Bastin, 2001) et dans une allocution prononcée à l'occasion des premières assises de la sociologie allemande (traduit par G. Musy, 1992).

10. Cela renvoie aux préoccupations plus générales de Weber sur le capitalisme (LALLEMENT, 2000, p. 198). Dans cette optique, la presse et les journalistes doivent être envisagés, selon l'auteur, à partir des questions plus générales de rationalisation économique.

pour saisir le journaliste comme un salarié d'une entreprise classique du système capitaliste dont le travail concourt à la production de l'information.

Cette approche permet alors de renouveler l'analyse du journalisme en analysant la manière dont cette profession salariée constitue collectivement son autonomie, entendue comme « la capacité d'un individu ou d'un groupe d'agir et de se déterminer librement selon ses propres désirs et volontés ». La conquête de cette autonomie « au » travail (capacité à contrôler les normes et le contenu de son activité professionnelle) ou « du » travail (faire échapper le travail à l'emprise du système économique) apparaît en effet centrale dans cette profession salariée (Lallement, 2015). En parallèle de sa salarisation, le journalisme s'est autonomisé, semblant s'inspirer de modèles contraires, le salariat et l'indépendance. Être journaliste, c'est être un salarié répondant à une définition inscrite dans le Code du travail depuis 1935 et qui stipule qu'« est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources¹¹ ». Mais être journaliste, c'est aussi produire une information de qualité nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie, en toute indépendance, sur le modèle des professions libérales, de leurs codes de déontologie et de leurs instances éthiques. Dans leur sociologie des groupes professionnels, D. Demazière et C. Gadéa soulignent l'existence de « tensions (ou des articulations originales visant à parer ces tensions) entre des professionnels qui cherchent à préserver et améliorer leur emprise sur leur propre travail et des mécanismes de contrôle externe, portés par des réformes managériales, des responsables hiérarchiques, d'autres catégories de travailleurs » (2009, p. 21). Dans cette perspective, l'autonomie des professions libérales est opposée à la subordination salariale qui serait réduite à la contrainte exercée par l'employeur. Cette ambivalence se retrouve chez les artistes décrits par P.-M. Menger (2002), pris entre des aspirations contraires d'autonomie professionnelle et de protection salariale. Cependant, cette opposition entre indépendance et salariat paraît trop réductrice pour envisager les professions salariées, comme P.-M. Menger le montre par son analyse de la place des arts dans « l'économie capitaliste ». Tout en s'inscrivant dans le salariat des entreprises classiques, la production artistique ne renonce pas à toute autonomie qu'empêcherait la subordination salariale : les « termes de la partition » entre indépendance et salariat évoluent selon l'auteur (*op. cit.*, p. 76). Ainsi, le statut de salarié ne se réduit pas à une contrainte avec laquelle devrait composer l'autonomie professionnelle. Le salarié – et notamment le journaliste – s'inscrit dans une collectivité avec laquelle il se coordonne et dans laquelle il pèse, jusqu'à un certain point, sur le contenu et le produit de l'activité (Didry, 2016). Tout en montrant que le journaliste est un salarié soumis à des objectifs de gestion capitaliste dans des entreprises qui se doivent d'être rentables, il s'agit alors d'analyser les différentes manières dont cette profession essaie, parvient ou échoue, à se

11. Article L. 7111-3 du Code du travail.

construire collectivement des espaces d'autonomie dans le cadre restreint imposé par la subordination salariale et l'économie de marché. Ainsi, dans un contexte de crise de la presse et de transformation des produits, des techniques et des usages de l'information (numérisation des contenus, presse gratuite, réseaux sociaux, journalisme en ligne...), comment ces professionnels salariés dans un secteur en crise peuvent-ils collectivement peser sur leur profession, sur le contenu de leur travail et consacrer leur indépendance ?

Pour répondre à cette question, notre champ d'investigation ne peut se limiter à l'observation de l'activité individuelle de travail mais doit analyser les journalistes dans leur environnement institutionnel plus général. Il s'agit de concevoir ce groupe professionnel à partir des différents dispositifs institutionnels qui l'encadrent et le structurent, pris comme supports des mobilisations collectives. Cela permet de revenir à la démarche suggérée par Max Weber dans son projet d'enquête sur le journalisme (2001, p. 200-205), en insistant sur le journalisme comme activité salariée, et ainsi comme base d'une revendication professionnelle. Une approche en termes de sociologie des professions, des relations professionnelles et de l'action collective jouant sur le registre du salariat et de la profession, permet d'envisager les journalistes à partir de dimensions collectives jusque-là peu étudiées. En effet, les journalistes s'inscrivent dans un « système de relations professionnelles » qui se formalise autour des rapports entre les salariés et leurs représentants, les employeurs et leurs représentants et les pouvoirs publics, noués dans des situations de changements au cours desquelles les acteurs se mobilisent (Bevort, Jobert, 2011). Le groupe professionnel se réalise ainsi en partie à travers sa structuration dans des instances collectives (syndicats, comités d'entreprise, etc.) qui illustrent la dimension collective du salariat. Mais ces structures sont concurrencées par d'autres, qui mettent l'accent sur les dimensions plus spécifiquement professionnelles. L'ouvrage repose alors sur une analyse des dispositifs institutionnels (loi, Code du travail), des structures collectives (commissions paritaires, syndicats, sociétés de journalistes, associations professionnelles) et de leurs représentants (élus du personnel, délégués syndicaux, responsables d'associations, etc.). L'enquête a été menée en diverses occasions (négociations collectives, conférences professionnelles, etc.), dans une pluralité de lieux au niveau de la branche (sièges des syndicats, forum des sociétés de journalistes, assises internationales du journalisme, etc.) mais aussi dans plusieurs entreprises (Agence France-Presse, *Courrier International*, *Libération*, *Le Monde*, Le Monde Interactif, Mediapart, Rue 89)¹². Elle a combiné différentes méthodes sociologiques. Tout d'abord, quatre-vingts entretiens ont été conduits entre 2009 et 2013 auprès de journalistes mais aussi d'autres catégories professionnelles (salariés de la presse non-journalistes, employeurs, expert-comptable et magistrat) qui participent, aux côtés des journalistes à la production du journal sans prendre part à la production de l'information (réservée aux journalistes). En étant centré sur les dynamiques

12. Ces recherches ont été conduites à l'occasion de la préparation du doctorat en sociologie au sein du laboratoire IDHES de l'École normale supérieure de Cachan.

collectives de l'activité, nous avons rencontré des personnes titulaires d'un mandat de représentation au niveau national (élu dans une instance paritaire ou responsable d'une instance collective, syndicale ou non) ou dans l'entreprise (délégué du personnel, élu au comité d'entreprise, responsable de la société de journalistes ou de personnels). Cela explique la surreprésentation des hommes (80 %) face à « un déficit de représentation des femmes dans les instances de direction des syndicats » en Europe (Silvera, 2006, p. 146). De même, les responsabilités étant confiées à des salariés plus âgés, la moyenne d'âge de nos enquêtés est de 48 ans contre 43,8 pour la moyenne des journalistes¹³. Nous avons également observé le travail de plusieurs associations impliquées dans la régulation du secteur ou de ses entreprises entre 2011 et 2013 : réunions de l'association de préfiguration d'un conseil de presse (APCP), de l'observatoire de la déontologie de l'information (ODI) et de l'alliance internationale de journalistes, réunions de préparation et éditions des assises internationales du journalisme et de la conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ), audiences de la commission supérieure de la carte d'identité des journalistes professionnels et du tribunal administratif de Paris. Ces entretiens et observations ont été complétés par le recueil d'une documentation « interne » riche et variée, composée de documents produits par ces différentes instances (jurisprudence interne de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, décisions de justice et notamment cinquante arrêts rendus par le Conseil d'État sur la carte de presse entre 1972 et 2007, etc.), au sein d'entreprises (procès-verbaux du comité d'entreprise, bilans sociaux, etc.) ou par les journalistes eux-mêmes (tracts syndicaux, bulletins d'information syndicale, communiqués des sociétés de journalistes, etc.). Les textes de loi (statut du journaliste, statut de l'Agence France-Presse, statut des entreprises de presse, etc.) constituent également une source importante de nos analyses. Nous avons enfin pu consulter deux fonds d'archives. Tout d'abord, nous avons travaillé à partir des archives personnelles de Jean Schwoebel et Denis Perier Daville, anciens journalistes fondateurs du mouvement des sociétés de journalistes. Ces archives regroupent une multitude de documents (correspondance personnelle, statuts juridiques, comptes rendus de réunions, coupures de presse, etc.) sur les syndicats, les sociétés de journalistes et le statut de l'entreprise de presse entre les années 1960 et 1996. Nous avons également pu consulter les archives personnelles d'un ancien journaliste à l'Agence France-Presse, qui retracent les négociations autour du statut de l'Agence depuis la fin des années 1990 (rapports d'expertises, projets de réformes, tracts syndicaux, procès-verbaux de réunions, etc.).

L'ouvrage revient en premier lieu sur la manière dont les journalistes se sont ancrés dans le salariat tout en se définissant une identité professionnelle propre (chapitre 1). En réexplorant cette histoire du salariat journalistique, nous montrons comment cette profession s'est progressivement inscrite dans une tension entre un statut salarié classique et une spécificité professionnelle

13. Observatoires des métiers de la presse, 2014, *Les journalistes détenteurs de la carte de journaliste professionnel en 2013*, [En ligne].

symbolisée par la carte de presse. Cette appartenance à un même groupe professionnel pousse les journalistes à se rassembler dans un certain nombre de structures de manière à défendre collectivement leur statut de salarié mais aussi à se ménager des marges d'action pour peser sur leur activité dans la configuration capitaliste. Le groupe professionnel se réalise ainsi en partie à travers sa structuration dans des instances collectives au niveau de la branche (chapitre 2). Il se constitue une branche professionnelle de journalistes dominée par un syndicalisme catégoriel qui interroge les dynamiques corporatistes de cette profession. Nous analysons différentes structures collectives – des organisations syndicales catégorielles, interprofessionnelles et des associations professionnelles – qui les représentent. L'étude de leurs actions et de leurs mobilisations permet de mesurer la manière dont les journalistes participent collectivement à la définition des normes et des règles dans leur branche. Nous faisons alors le constat d'une forme de division du travail de représentation collective entre des syndicats, plutôt en pointe sur les enjeux salariaux (rémunérations, conditions de travail, etc.) et les associations qui prennent en charge les questions d'ordre professionnel (déontologie et éthique notamment). Cette « multitude » (Groux, 2012) de structures collectives témoigne de la pluralité d'identités des journalistes (saliariat classique et profession particulière). Elle interroge par ailleurs les alternatives à l'action syndicale traditionnelle, en renouvelant en partie les acteurs, les lieux et les règles des discussions collectives vers moins de formalisme et davantage de délibération. La légitimité de ces instances, qui repose sur leurs actions, concurrence la légitimité institutionnelle des organisations représentatives conférée par l'État. Selon les questions et les enjeux, elles peuvent alors travailler conjointement ou au contraire se concurrencer. Nous retrouvons ces acteurs collectifs au niveau de l'entreprise (chapitre 3). Contrairement à une idée répandue, un retour sur la définition et sur l'histoire des entreprises productrices d'information atteste de leur caractère classique et de leur inscription durable dans le capitalisme et dans ses contraintes gestionnaires et économiques. Comme au niveau de la branche, les journalistes salariés se réunissent dans un ensemble de structures collectives de manière à participer à la gestion de l'entreprise et à la définition du produit. Considérant que l'information est le produit de leur collectif de travail, dans une conception du travail comme « liberté collective de réaliser une œuvre » (Salais, 1998, p. 45), les journalistes demandent à avoir une prise sur celui-ci, en participant à sa production mais aussi à sa définition. À côté des institutions représentatives du personnel classiques, les journalistes se regroupent alors dans leurs entreprises dans des organisations propres à leur profession, qui ont pris la forme de sociétés de personnels actionnaires ou d'associations réunissant les membres de la rédaction. Chaque forme de structuration collective porte une certaine idée du journaliste et de son entreprise, du travailleur salarié à l'indépendant. Dans ces structures – et en l'absence d'un statut spécifique pour les entreprises de presse – les journalistes ont œuvré en faveur de la reconnaissance de droits spécifiques qui leur seraient alloués pour y consacrer leur autonomie d'exercice (nomination du directeur, droit de regard sur le contenu, etc.). L'enjeu est alors de mesurer les

« capacités » – c'est-à-dire les pouvoirs effectifs – que ces dispositifs de participation, alternatifs aux institutions classiques, confèrent aux salariés (Didry, 2013). En effet, ils ne donnent pas nécessairement « une latitude de choix individuel, des opportunités réelles, leur conversion en réalisations effectives, un pouvoir d'agir soutenu par des supports collectifs, et enfin la possibilité pour les salariés d'exprimer leurs préférences et de les faire valoir » (Corteel et Zimmermann, 2007, p. 26). Nous montrons que, comme au niveau de la branche, la légitimité d'une instance à représenter un groupe professionnel ne résulte pas seulement de sa reconnaissance institutionnelle. Dans certaines entreprises, des collectifs *ad hoc* non légalement représentatifs parviennent à imposer leur place et leur rôle auprès de leurs directions.

Nous retrouvons ensuite ces instances en action dans trois entreprises en restructuration. Ces monographies permettent d'explorer plus avant la manière dont les journalistes se créent des espaces d'autonomie en s'impliquant dans le projet de leur média par l'intermédiaire de ces collectifs. Les changements qui font l'objet de mobilisations sont des moments-clés pour l'analyse sociologique car ils font ressortir la condition salariale en prise avec des logiques qui vont au-delà du salariat dans l'entreprise (la qualité ou l'indépendance notamment). Ils constituent des épreuves de vérité pour les institutions salariales et professionnelles qui permettent de mettre en évidence des formes de compromis entre les logiques salariales et professionnelles et d'innovations variables dans les entreprises (Didry, Jobert, 2010). Les cas ont été choisis à partir de trois questions que posent les mobilisations : le rapport à l'État, le rapport à l'argent et enfin, le rapport aux technologies numériques. Le premier d'entre eux porte sur des tentatives de réformes des statuts de l'Agence France-Presse (chapitre 4) où plusieurs conceptions de l'autonomie s'affrontent (financière ou rédactionnelle). Les discussions sur ces projets mettent en scène des institutions représentatives du personnel mais aussi une société de journalistes et une association professionnelle. L'impossibilité de conduire des réformes sans l'aval des journalistes souligne la place essentielle qu'ils parviennent à conquérir dans leur entreprise. Ils s'opposent ainsi à sa normalisation afin de garantir le statut protecteur dont ils bénéficient. Dans le second cas, au sein du groupe Le Monde, les journalistes jouissent également d'une place privilégiée et dominant le collectif (chapitre 5). Cependant, ils sont amenés à accompagner les changements, faute d'alternatives crédibles. Jouant sur tout l'arsenal juridique que leur fournissent le droit du travail et le droit des sociétés, ils parviennent à limiter les dommages liés à la fin de l'actionnariat salarié et à l'arrivée de nouveaux propriétaires. Dans ces deux premiers cas, l'enjeu des restructurations est la normalisation de l'entreprise (pour mettre fin à des statuts dérogatoires à l'Agence France-Presse et à l'actionnariat salarié au Monde) dans un contexte de difficultés économiques. Les tensions entre la position de journaliste salarié comme les autres et les revendications en faveur de dispositions dérogatoires s'expriment. Le dernier cas s'inscrit pour sa part dans une dynamique de restructuration positive liée à l'innovation, dans une entreprise de presse numérique, le Monde Interactif (chapitre 6). Tout en

adaptant les initiatives managériales, les travailleurs les accompagnent volontairement et collectivement pour garantir une autonomie technique. Réunis au sein de groupes de travail *ad hoc* et délaissant les instances de représentation du personnel plus classiques, ils travaillent directement avec la direction. Dans cette rédaction plus jeune et plus flexible, les tensions inhérentes à la profession de journaliste salarié indépendant s'estompent. Cela démontre une évolution du groupe professionnel en parallèle des mutations de l'information. Dans ces trois restructurations, ce sont ainsi la standardisation et la privatisation de l'entreprise qui se jouent. Les réformes en vue de désingulariser la relation salariale ou la structure de l'entreprise se heurtent aux difficultés pour le journaliste à se concevoir comme un salarié classique dans une entreprise capitaliste. Par des procédures de négociations et de délibérations avec leurs employeurs ou leurs propriétaires, les salariés utilisent ainsi diverses stratégies pour contourner les impératifs économiques qui tentent de s'imposer à eux lors des procédures de restructuration qui affectent le secteur, ses entreprises et ses emplois, de manière à « s'opposer à la fatalité du marché » comme peuvent le faire les salariés d'autres entreprises privées en restructuration (Bory, Pochic, 2014). Ces cas remettent ainsi en cause l'hypothèse d'une « caducité des pratiques d'opposition des salariés », en montrant la manière dont les journalistes peuvent s'opposer – mais aussi proposer des solutions alternatives – en adoptant des alliances, des moyens et des répertoires d'actions pluriels (Bélangier, Thuderoz, 2010). Ils parviennent en effet, dans ces trois entreprises, à défendre et à réguler collectivement leur condition salariale, leur autonomie professionnelle et plus généralement les produits qu'ils contribuent à réaliser. Parmi l'infinité des formes d'opposition (*op. cit.*, p. 445), trois figures de mobilisations apparaissent dans ces cas, qui chacune présente une certaine manière de gérer la tension entre le salariat et l'autonomie : une opposition à l'AFP, un accompagnement subi au Monde, un accompagnement voulu au Monde Interactif.

Cette analyse du groupe professionnel des journalistes, de ses régulations et de ses mobilisations collectives, interroge alors à la fois cette profession très singulière, mais aussi les capacités de l'ensemble des salariés à s'opposer malgré leur position de dominés dans un système capitaliste. Ce cas spécifique permet d'analyser les différentes formes de représentation des salariés et plus généralement la pluralité des formes de participation des travailleurs et leurs capacités à peser sur leur activité de travail et sa définition. Il questionne plus largement les possibilités de participation des travailleurs dans un système de démocratie industrielle en contexte de crise économique, sur lesquelles nous revenons en conclusion.